Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20260616-2026061602-DE

COMMUNE DE GAËL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation **Le 11.06.2026**

L'an deux mil vingt-six
le **seize juin** à **dix-neuf heures trente**
Le **Conseil Municipal,** légalement convoqué**,**
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage :
Le 11.06.2026

Etaient présents : Mme NOGUES Christelle, Mme RISSEL Alexia, Adjoints. Mme LE GOUËVEC Sylvie, M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien, Mme LE ROY Laetitia, conseillers délégués. M. BLOT Olivier, Mme LUCAS Maëva, Mme HENRY Aurélie, Mme LEBAS Betty, M. BOUAISSIER Christophe, Mme SALMON Evelyne, M. JERÔME Charly, Mme TAQUET Virginie, M. HUET Valentin, Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :
En exercice : 19

Etaient excusés : M. LOHAT Alain (pouvoir à M. LEVREL Denis), M. LUBIN André (pouvoir à Mme NOGUES Christelle), M. FREROU Lilian (pouvoir à Mme LUCAS Maëva), M. AVRIL David (pouvoir à M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien),

Présents : 15
Votants : 19

Madame TAQUET Virginie a été élue secrétaire.

Objet : 2026061602- Désignation des représentants à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la CCSMM

La Communauté de Communes de Saint Méen Montauban a créé une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) par délibération du 9 juin 2026, qui devra être composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Le Conseil municipal doit ainsi désigner un représentant de la commune à cette commission.

Le Maire expose au Conseil Municipal :
Le Maire rappelle à l'assemblée que la CLECT est chargée d'évaluer les charges transférées entre les communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dispose que cette commission est composée de représentants des conseils municipaux des communes membres.

Il convient donc de procéder à la désignation de :
- 1 représentant titulaire
- 1 représentant suppléant

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20260616-2026061602-DE

Le Maire informe qu'il est souhaitable que ce soit les délégués communautaires qui soient désignés et propose ces candidatures, à savoir :
M. Le Maire comme membre titulaire.
Mme Christelle NOGUES comme membre suppléant.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Désigne en qualité de membre titulaire de la CLECT : M. LEVREL Denis ;
- Désigne en qualité de membre suppléant Mme NOGUES Christelle ;
- Dit que la présente délibération sera notifiée au Président de la CCSMM.

Fait et délivré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,